

ECOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE SITE CENTRE NATIONAL DE SKI NORDIQUE ET DE MOYENNE MONTAGNE (CNSNMM)

CONDITIONS DE VENTE DES FORMATIONS DISPENSEES AU CNSNMM, applicables au 10/11/2021

ORGANISME DE FORMATION	
Raison sociale :	ECOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE site CENTRE NATIONAL DE SKI NORDIQUE ET DE MOYENNE MONTAGNE (CNSNMM)
Adresse :	1848 Route des Pessettes 39220 PREMANON
Téléphone :	03 84 60 78 37 – Mail : cnsnmm@ensm.sports.gouv.fr
N° de déclaration :	82 74 02148 74 – DREETS Auvergne Rhône Alpes
N° SIRET :	197 400 682 00021
Statut juridique :	Etablissement public

Préambule :

L'Ecole Nationale des Sports de Montagne (ENSM), SITE CENTRE NATIONAL DE SKI NORDIQUE ET DE MOYENNE MONTAGNE (CNSNMM) de Prémanon assure la formation des professionnels du ski nordique, de l'alpinisme, du VTT.

<p>ARTICLE 1 Objet et champ d'application</p>	<p>Les présentes conditions générales de ventes ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'Ecole Nationale des Sports de Montagne site du CNSNMM à Prémanon et l'usager. Elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par l'établissement, à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique.</p> <p>Le terme « usager » désigne l'acheteur de la formation signataire de la convention de formation ou la personne physique signataire du contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du code du travail) et acceptant les présentes conditions générales, ou encore les signataires de convention de formation tripartite (au sens des articles R.6322-32 et R.6422-11 du Code du Travail).</p> <p>Les conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon, les modifications seront applicables à tous les contrats ou conventions postérieurs à ladite modification.</p> <p>Le terme « usager » désigne également la personne physique qui bénéficie de la formation.</p> <p>Le seul fait d'accepter une offre de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par l'usager ne peut, sauf acceptation formelle et écrite l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.</p>
<p>ARTICLE 2 Règlement intérieur</p>	<p>Les bénéficiaires stagiaires et apprentis des formations réalisées par l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement. Si la formation se déroule hors de l'établissement, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.</p>

<p>ARTICLE 3 Conditions de validation des conventions de formation</p>	<p>3.1. Exigences préalables et conditions de validation des inscriptions La participation à l'un des cursus de formation n'est effective qu'après validation du dossier et, le cas échéant, suite à une procédure de sélection.</p> <p>a) Exigences préalables et conditions de validation (certificats médicaux, tests...) :</p> <p>Pour l'inscription au 1^{er} cycle du D.E. ski moniteur national de ski nordique l'utilisateur doit remplir les trois conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir un livret de formation, incluant le second temps de formation tel que mentionné à l'article 14 du présent arrêté, en cours de validité lors de la première inscription ; ➤ Avoir validé le test de capacité technique depuis moins de cinq ans ou être en possession d'une attestation de dispense du test de capacité technique délivrée depuis moins de cinq ans ; ➤ Avoir effectué au moins vingt-cinq jours du stage pédagogique de sensibilisation et les avoir validés en centre de formation agréée. Il doit ensuite transmettre son inscription par voie postale conformément aux modalités décrites à l'adresse suivante : https://cnsnmm.sports.gouv.fr/formations/ski-nordique/de-de-ski-nordique <p>Pour l'inscription au D.E. ski – moniteur national de ski nordique spécialisé en entraînement, l'utilisateur doit avoir satisfait aux exigences préalables à la formation définie à l'adresse suivante : https://cnsnmm.sports.gouv.fr/formations/ski-nordique/de-entraiment</p> <p>Pour l'inscription au D.E. alpinisme – accompagnateur en moyenne montagne, l'utilisateur doit avoir satisfait à l'examen probatoire dont les conditions d'inscription et de participation sont décrites à l'adresse suivante : https://cnsnmm.sports.gouv.fr/formations/amm/nouveau-cursus/examen-probatoire</p> <p>Pour l'inscription au D.E.J.E.P.S. VTT, l'utilisateur doit avoir satisfait aux prérequis, test de sélection et entretien de positionnement définis à l'adresse suivante : https://cnsnmm.sports.gouv.fr/formations/bp-jeeps</p> <p>Pour l'inscription à la Formation Générale Commune aux Métiers d'Enseignement, d'Encadrement et d'Entraînement des Sports des Montagne (FGCMEEEESM), l'utilisateur doit être en possession de l'attestation de réussite soit au test technique d'accès Ski Alpin ou Ski Nordique ou Probatoire AMM.</p> <p>Inscription sur le site : https://gepafom.fr/isra/login</p> <p>Pour l'inscription aux formations de mise à niveau (recyclage AMM), l'utilisateur doit être titulaire du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne ou du brevet d'Etat d'alpinisme ou du diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne. Les conditions d'inscription sont précisées à l'adresse suivante : https://cnsnmm.sports.gouv.fr/formations/amm/recyclage</p> <p>Pour l'inscription aux formations de mise à niveau en ski nordique dite « recyclage » les conditions d'inscription sont précisées à l'adresse suivante : - https://cnsnmm.sports.gouv.fr/formations/ski-nordique/de-de-ski-nordique/recyclage</p> <p>b) Etapes de la procédure de sélection :</p> <p>Toutes les phases de validation ou de sélection des participants à la formation relèvent de la décision de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman. En cas de désaccord, tout recours devra être formalisé par écrit à l'attention du Directeur Général de l'ENSM.</p> <p>Les inscriptions aux formations de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman sont strictement personnelles. Le transfert de l'inscription au profit d'un tiers n'est pas admis.</p> <p>3.2. Procédure de contractualisation après validation de l'inscription Pour chaque action de formation un contrat ou une convention de formation professionnelle est établi selon les articles L.6353-1 et L.6353-3 du Code du travail et adressé à l'utilisateur.</p> <p>Le contrat ou la convention doit être datée, signée et renvoyée à l'ENSM - site du CNSNMM, par courrier à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les formations en ski nordique, DE Entraînement, mise à niveau dite « recyclage », DE JEPS VTT, FGCMEEEESM : patricia.lipparelli@ensm.sports.gouv.fr - pour les formations en alpinisme – AMM : nely.souverain@ensm.sports.gouv.fr - pour les formations de mise à niveau (recyclage AMM) : laurence.terrier@ensm.sports.gouv.fr <p>- ou en cas d'impossibilité, par courrier : CNSNMM 1848 route des Pessettes 39220 PREMANON</p> <p>3.2.1 Concernant les contrats de formation passés avec une personne physique intervenant à ses frais uniquement Dès validation de son inscription, l'utilisateur est destinataire par courrier ou courriel, ou pour certaines formations sur son espace numérique « stagiaire », de sa convocation au stage et du contrat de formation professionnelle. L'utilisateur doit retourner, avant la date butoir fixée sur la convocation, le contrat de formation professionnelle signé par l'un des moyens précisés au point 3.2 ci-dessus sous peine de ne pas être retenu pour la formation. A compter de la date de signature du contrat de formation professionnelle, l'utilisateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, que la convention soit signée dans les locaux ou à distance. Il en informe l'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman par courrier électronique. Pour certaines formations, le désistement peut être réalisé directement depuis l'espace numérique du stagiaire. En cas de désistement avant la fin du délai de rétractation, aucune somme ne peut être exigée à l'utilisateur.</p> <p>3.2.2 Concernant les autres conventions de formation Pour les conventions passées avec un financeur autre que l'utilisateur, à réception de l'inscription de l'utilisateur, l'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman fait parvenir une convention de formation précisant les caractéristiques de la formation ainsi que les modalités d'exécution et de règlement. A défaut de convention, les bons de commandes ou factures présenteront ces mentions obligatoires conformément aux dispositions de l'article L6353-2 du code du travail.</p>
---	---

<p>ARTICLE 4 Conditions et moyens de paiement</p>	<p>L'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman n'est pas assujéti à la TVA. Les prix sont établis nets. Ils sont facturés aux conditions du contrat de formation professionnelle ou de la convention de formation. Les paiements sont réalisés en euros.</p> <p>Le prix comprend les frais pédagogiques auxquels s'ajoutent les droits d'inscription à l'entrée en formation.</p> <p>Le cas échéant, des frais logistiques seront appliqués. L'hébergement et les repas ne sont pas compris dans le prix des cursus de formation.</p> <p>Néanmoins, l'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman les propose en option. Les éventuels frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge de l'utilisateur.</p> <p>En dehors des conventions passées avec les personnes individuelles sans financement extérieur, les droits d'inscription à l'entrée de cursus et de présentation à la certification (épreuves de rattrapage et épreuves d'aptitude) sont exigibles à l'inscription et sont non remboursables tels que prévus par les tarifs votés par le conseil d'administration.</p> <p>4.1 Modalités de paiement</p> <p>Les paiements ont lieu à réception du contrat avant la date indiquée sur la convocation au stage.</p> <p>Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le paiement comptant doit être effectué par l'utilisateur avant le début du stage et au plus tard dans un délai de 30 jours à réception du contrat ; • le règlement est accepté par virement bancaire, carte bancaire (sur place ou par téléphone) ; • aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture. <p>En cas de retard de paiement, l'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman pourra suspendre le contrat de formation en cours, y compris désactiver l'accès au(x) module(s) d'enseignement à distance, sans préjudice de toute autre voie d'action. L'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais de l'utilisateur sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'ENSM site du CNSNMM à Prémaman.</p> <p>4.2 Concernant les autres conventions de formations, passées notamment avec les financeurs (OPCO et autres financeurs)</p> <p>Il appartient à l'utilisateur de vérifier la prise en charge du stage auprès du financeur, de faire la demande de prise en charge avant la formation et de se faire rembourser les sommes correspondantes. Si l'utilisateur souhaite que le règlement soit émis par le financeur dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation conformément aux délais précisés sur le site internet du CNSNMM (rubrique /formation/financement-de-la-formation) et de s'assurer du traitement et de la validation de cette demande par le CNSNMM. Il appartient également à l'utilisateur de l'indiquer explicitement avant la signature de la convention de formation.</p> <p>En cas de subrogation de paiement conclu entre l'utilisateur et l'OPCO, ou tout autre organisme, les factures seront transmises par l'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman à l'OPCO, ou tout autre organisme, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement.</p> <p>L'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman s'engage également à faire parvenir les mêmes attestations de présence aux OPCO, ou tout autre organisme financeur, qui prennent en charge le financement de ladite formation. Ces attestations seront faites au rythme des échéances convenues. En tout état de cause, l'utilisateur s'engage à verser à l'ENSM –site du CNSNMM à Prémaman le complément entre le coût total des actions de formations mentionné aux présentes et le montant pris en charge par l'OPCO, ou tout autre organisme.</p> <p>L'ENSM –site du CNSNMM à Prémaman adressera à l'utilisateur les factures relatives au paiement du complément cité à l'alinéa précédent selon la périodicité définie à la convention. En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCO, ou tout autre organisme, l'utilisateur reste redevable du coût de formation non financé par ledit organisme.</p>
---	---

ARTICLE 5
Annulation ou
abandon de la
formation

5.1 Annulation à l'initiative de l'ENSM

L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon se réserve le droit d'annuler sans préavis une formation lorsque le nombre des stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur au 2/3 de l'effectif minimum indiqué dans le contrat de formation cinq (5) jours avant la date de début programmée, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif.

L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon se réserve le droit d'annuler sans préavis une formation si les conditions pédagogiques, nivo-météorologiques ou de sécurité des stagiaires ne sont pas réunies, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif. L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon est seul décisionnaire en la matière.

L'ENSM site du CNSNMM à Prémanon procédera au remboursement des sommes éventuellement perçues et effectivement versées par l'utilisateur.

5.2 Annulation et abandon à l'initiative de l'utilisateur

Les dates de formation en présentiel sont fixées lors de la signature du contrat de formation et sont bloquées de façon ferme.

Sauf cas indiqués au 5.3, en cas d'annulation tardive par l'utilisateur d'une session de formation planifiée, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Annulation communiquée avant le délai légal de rétractation de 14 jours : aucune indemnité ;
- Annulation communiquée après le délai légal de rétractation de 14 jours : 50 % du montant total indiqué dans le contrat de formation professionnelle (hébergement et frais logistiques inclus).

Sauf cas indiqués au 5.3, en cas d'abandon de la formation en cours de réalisation, les honoraires prévus sont dus en intégralité.

5.3 Cas de force majeure reconnus et autres motifs pouvant être invoqués

5.3.1 Cas de force majeure

Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance ont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure entendu dans un sens plus large que la jurisprudence française tels que :

- Survenance d'une catastrophe naturelle ;
- Tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, etc. ;
- Conflit armé, guerre, conflit, attentat, conflit de travail, grève totale ou partielle chez le fournisseur ou l'utilisateur ;
- Conflit de travail, grève totale ou partiel chez les fournisseurs, prestataires de services, transporteurs, courrier, services publics, etc. ;
- Injonction impérative des pouvoirs publics ;
- Accidents d'exploitation, bris de machines, explosion.

5.3.2 Autres motifs pouvant être invoqués par l'utilisateur

Aucune indemnité ne sera appliquée à l'utilisateur en cas de désistement avant le stage ou d'abandon en cours de formation dûment justifié dans les conditions suivantes :

- Refus de l'employeur de congé de formation ou retour anticipé à l'emploi du stagiaire ;
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un membre de sa famille (ascendant ou descendant de premier niveau) ;
- Blessure, maladie ou hospitalisation du stagiaire.
- Tout autre cas validé par la Direction d'établissement.

Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure ou autres motifs listés ci-dessus dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.

Pour les cas cités au 5.3.1 et 5.3.2, la facturation des frais de formation à l'utilisateur sera réalisée au prorata temporis du temps de formation suivie. Toute demi-journée de formation commencée est due dans son intégralité.

Commenté [GL1]: A modifier (en rouge)

<p>ARTICLE 6 Assiduité aux formations certifiantes</p>	<p>La participation à la totalité des cours organisée par l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon dans le cadre de ces formations est obligatoire. L'assiduité totale à la formation est exigée pour obtenir le titre, diplôme ou certificat lié à la formation suivie.</p> <p>Toute absence à un cours doit être exceptionnelle et nécessitera un accord sur présentation d'un justificatif écrit.</p>
<p>ARTICLE 7 Modalité de la formation en présentiel</p>	<p>7.1 Effectifs Les participants seront intégrés dans une session d'un effectif de 6 à 64 personnes en fonction des cursus de formation.</p> <p>7.2 Modalités de déroulement de la formation Les formations ont lieu aux dates et conditions indiquées sur les calendriers de formation.</p> <p>7.3 Nature de l'action de formation Les actions de formation assurées par l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon entrent dans le champ de l'articles L.6313.1 du Code du Travail.</p> <p>7.4 Sanction de l'action de formation L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon remettra, à l'issue de la formation, un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. En tout état de cause, la remise de tout certificat, attestation, ou titre certifié délivré en fin de formation ou sanctionnant la formation objet des présentes est conditionnée au complet paiement du prix de la formation par l'usager à l'ENSM - site du CNSNMM à Prémanon.</p> <p>7.5 Lieu de l'action de formation Les modules de formation se déroulent à l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon, 1848 route des Pessettes 39220 Prémanon. Toutefois, l'ENSM site du CNSNMM à Prémanon pourra, à sa discrétion, organiser tout ou partie de la formation en tous lieux autres que ses locaux. L'usager en est alors averti dès son inscription au stage et au plus tard à réception de sa convocation.</p> <p>7.6 Sous-traitance L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations, objets de la convention. Toutes les obligations de l'usager qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon qui demeure responsable de toutes les obligations résultant de la convention.</p> <p>7.7 Assurance de l'usager L'usager s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon.</p>
<p>ARTICLE 8 Modalités de la formation à distance</p>	<p>8.1 Descriptif La formation à distance consiste en la dispensation de formations ouverte et à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé.</p> <p>Dans le cadre des formations à distance, l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon consent à l'usager à donner un accès aux contenus pédagogiques en vue de sa préparation aux formations du CNSNMM via l'application Claroline disponible depuis le site https://claco-ministeresports.univ-lyon1.fr/ ou de tout autre dispositif d'hébergement de données.</p> <p>Les modalités d'accès à cette plateforme de formation à distance sont précisées dans la convocation à la formation transmise à l'usager. Un support (ordinateur, tablette ou smartphone) et une connexion internet sont nécessaires pour accéder aux contenus pédagogiques.</p> <p>8.2 Test préalable et prérequis techniques Le cas échéant, un test préalable pourra être effectué avant la signature du contrat de formation entre l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon et un représentant habilité de l'usager qui s'assurera de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec la plateforme de l'ENSM ; il ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).</p> <p>8.3 Accès au(x) module(s) Lors de l'envoi de la convocation au stage, le stagiaire est destinataire d'un lien pour se connecter et disposer de ses identifiants lui offrant un droit d'accès au(x) module(s) objet de la formation.</p> <p>8.4 Durée de l'accès au(x) module(s). Sauf dispositions particulières expressément acceptées par l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessible(s) sur la plateforme sont concédés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour une durée débutant de l'ouverture de la session et se terminant à la fin de la formation telle qu'indiquée dans la convention de formation. - un nombre défini d'utilisateurs <p>8.5 Périmètre défini des utilisateurs Sauf conditions particulières expressément acceptées par l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon visant notamment le cas de sociétés affiliées au sein d'un groupe de sociétés, les droits d'utilisation du ou des module(s) sont concédés au seul usager signataire du contrat de formation.</p>

ARTICLE 8
Modalités de la
formation à distance

8.6 Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, livrés à l'utilisateur, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur. A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

L'utilisateur se porte garant auprès de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon de l'exécution de cette clause par tout utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. L'utilisateur informera sans délai l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon de la perte ou du vol des clés d'accès.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

8.7 Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

La durée de formation est donnée à titre indicatif.

L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposé(s) sur sa plateforme, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à l'indemnité au profit de l'utilisateur. L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon pourra fournir, à la demande de l'utilisateur, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

8.8 Garanties de l'ENSM

L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon, s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau internet.

L'utilisateur s'engage à informer l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique. L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, l'utilisateur reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon liée à une intervention de maintenance corrective, ce dernier mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 24 heures ouvrées. Passé ce délai, l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas de maintenance évolutive de sa plateforme, l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon pourra également interrompre temporairement l'accès. Elle s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption du service et s'efforcera d'en avvertir préalablement l'utilisateur. Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts. L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon prolongera l'accès du ou des modules(s) au profit des utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

8.9 Non-conformité ou anomalies constatées par l'utilisateur sur le ou les module(s)

Par « non-conformité » on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le contrat de formation signé par l'utilisateur. Par « anomalie » on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s).

L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s).

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) doit être formulée par écrit dans les 8 (huit) jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s). Il appartiendra à l'utilisateur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seules l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon peut intervenir sur le(s) module(s). L'utilisateur s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon
- Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par l'ENSM site du CNSNMM à Prémanon.
- Les anomalies sont liées à des mauvaises manipulations.

8.10 Assistance téléphonique

L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon met à disposition de l'interlocuteur contractuellement désigné par l'utilisateur, une assistance par mail et téléphone joignable de 9 heures à 12 heures pendant les jours d'ouverture de l'établissement.

L'assistance téléphonique est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit à apporter une réponse immédiate, soit à préciser le délai dans lequel la réponse sera donnée. Si le défaut incombe à l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon, ce dernier s'engage à tout mettre en œuvre pour le résoudre ou apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais.

<p>ARTICLE 9 Usage des outils mis à disposition</p>	<p>Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord express de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon.</p> <p>L'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires à la conduite de la formation (les moyens audiovisuels, les outils informatiques...). Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des usagers uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles. En conséquence, l'utilisateur s'interdit notamment d'introduire, dans quelque système informatisé que ce soit, des données qui ne seraient pas strictement liées et nécessaire à sa formation.</p> <p>L'utilisateur s'interdit de supprimer, modifier, adjoindre un code d'accès, mot de passe ou clé différent de celui qui a été mis en place ainsi que d'introduire dans le système des données susceptibles de nuire au bon fonctionnement de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon et/ou de la même façon, il s'interdit de falsifier, dupliquer, reproduire directement ou indirectement les logiciels, progiciels, CD-Rom, DVD mis à sa disposition pour les besoins de la formation et/ou auxquels il aura accès ainsi que les transmettre de quelque façon que ce soit des données propres à l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon.</p>
<p>ARTICLE 10 Usage de la documentation précontractuelle</p>	<p>Tous les plans, descriptifs, documents techniques, rapports préalables, devis ou tous autres documents remis à l'autre partie sont communiqués dans le cadre d'un prêt d'usage à seule finalité d'évaluation et de discussion de l'offre. Ces documents ne seront pas utilisés par l'autre partie à d'autres fins.</p> <p>Le CNSNMM à Prémanon conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents.</p>
<p>ARTICLE 11 Confidentialité – non concurrence - communication</p>	<p>Les parties peuvent être amenés à s'échanger ou à prendre connaissance d'informations confidentielles au cours de l'exécution des présentes.</p> <p>11.1 Définitions Sont considérées comme informations confidentielles toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques, tout savoir-faire relatif à l'enseignement, à la mise en pratique, à des études, des produits ou des développements, des plans, des modélisations et/ou produits couverts ou non par des droits de propriété intellectuelle, que ces informations soient communiquées par écrit, y compris sous format de schéma ou de note explicative, ou oralement.</p> <p>11.2 Obligations Les parties s'engagent à considérer comme confidentielles l'ensemble des informations, telles que ci-dessus définies, communiquées volontairement ou non par l'autre partie ou dont le cocontractant aurait pris connaissance à l'insu de son partenaire.</p> <p>La partie ayant pris connaissance de ces informations confidentielles ne pourra les communiquer, sous quelque forme que ce soit à quiconque.</p> <p>Les parties s'engagent à prendre toutes précautions utiles pour éviter toute divulgation ou utilisation non autorisée.</p> <p>11.3 Non-concurrence L'utilisateur s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de concurrence à l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon, notamment par la cession ou la communication de ses documents.</p> <p>11.4 Durée Les obligations de confidentialité ci-avant développées resteront en vigueur pendant un délai de cinq (5) ans à compter du terme ou de la résiliation de la convention.</p> <p>11.5 Communication L'utilisateur autorise expressément l'ENSM – site du CNSNMM à Prémanon, à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents de communication.</p>

<p>ARTICLE 12 Données personnelles</p>	<p>L'ENSM – site de l'ENSA de Chamonix est responsable des traitements de données dans le cadre de l'exécution du contrat. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux opérations de transaction et de transmission des informations et documentations sollicitées. Les données collectées sont susceptibles d'être transmises aux sous-traitants (organismes de formation délégataires, hébergeurs), aux financeurs de la formation ainsi qu'aux services du Ministère des Sports et de la DREETS. Les données sont conservées selon les délais en vigueur définis dans le document suivant dont un exemplaire peut être transmis sur simple demande : CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DS/2011/47 et N° DGP/SIAF/2011/004 du 21 janvier 2011 relative au tri et à la conservation des archives des établissements publics relevant du ministère des sports : centres d'éducation populaire et de sport (CREPS) et Ecoles nationales (ENVS, ENSM, IFCE en ce qui concerne l'ex-ENE).</p> <p>Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement ou encore de limitation des informations qui le concerne, qu'il peut exercer en s'adressant au délégué à la protection des données de l'ENSM par mail : sylvie.lecroart@ensm.sports.gouv.fr. L'utilisateur peut également saisir la CNIL pour toute réclamation quant au traitement des données personnelles le concernant.</p>
<p>ARTICLE 13 Contact avec le représentant des stagiaires – Médiations - Traitement des réclamations</p>	<p>Les stagiaires pourront s'adresser à leur représentant, membre élu du conseil d'administration de l'ENSM, par mail à : representant-stagiaires@ensm.sports.gouv.fr</p> <p>La médiation sera assurée par les responsables de service ou de formation en fonction des demandes.</p> <p>En cas de recours gracieux formulé auprès de l'ENSM, l'utilisateur peut adresser sa demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par courrier : Ecole Nationale des Sports de Montagne, site de l'ENSA – A l'attention du Directeur Général – 35 route du Bouchet – BP 24 – 74401 CHAMONIX MONT BLANC Cedex - par mail : ensm.dir@ensm.sports.gouv.fr <p>Une réponse sera apportée par la Direction d'établissement par mail ou courrier.</p>
<p>ARTICLE 14 Litiges et contentieux éventuels</p>	<p>Quel que soit le type de prestation, la responsabilité de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par l'utilisateur. La responsabilité de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman est plafonnée au montant du prix payé par l'utilisateur au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de l'ENSM – site du CNSNMM à Prémaman ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.</p> <p>En cas de litige néanmoins, les parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation des présentes, avant de les porter devant le Tribunal administratif de Grenoble.</p> <p>Les parties acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.</p>